

# **Affaire CAVANNA**

DL 11.11.99 (voir au dos)

# HAUTE-SAVOIE

JEUD

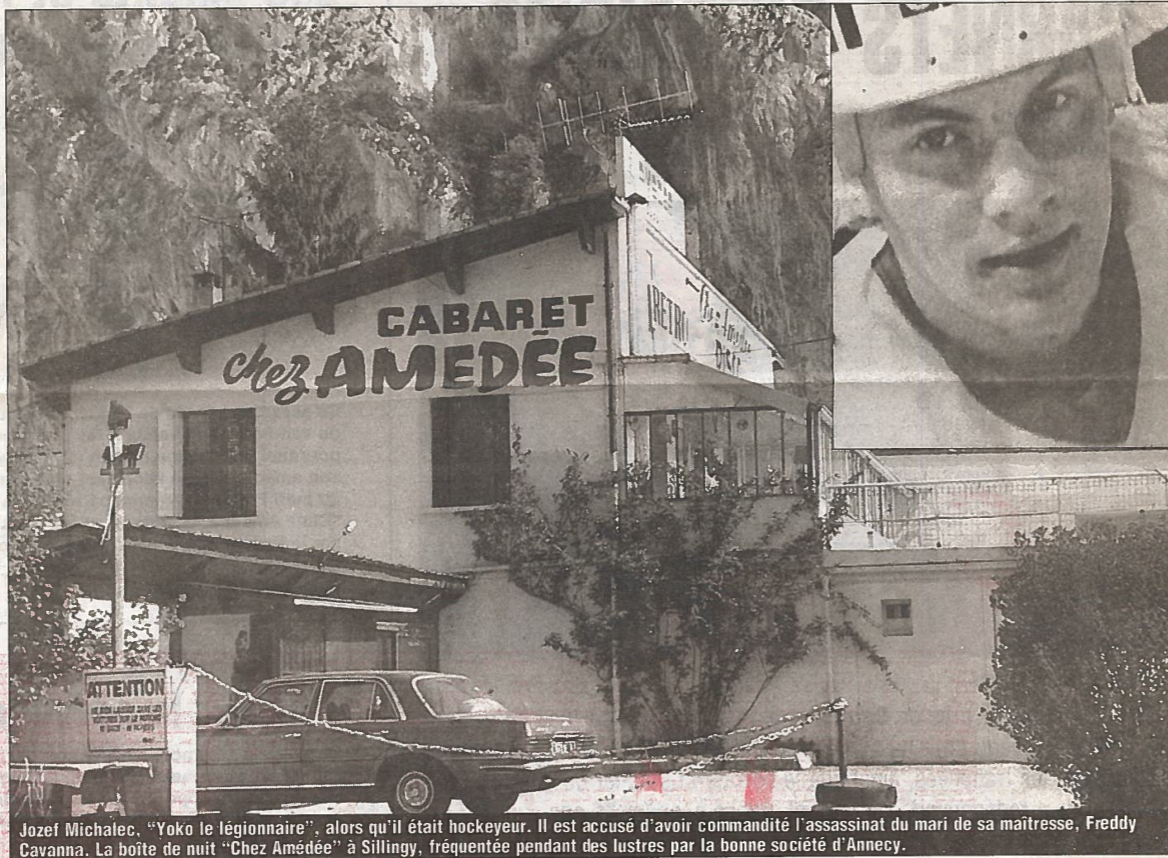
LES FAITS  
DEPARTEMENTALES

JUSTICE / ASSISES DE LA HAUTE-SAVOIE

## L'assassinat du patron de "Chez Amédée"

LE FAIT  
du JOUR

Le légionnaire, Arnaud Thevenin, est accusé d'avoir assassiné Freddy Cavanna, mari gênant, sur ordre de Jozef Michalec, 30 ans, amant de Monique Cavanna, 50 ans, femme de la victime. Tous les trois encourent la réclusion criminelle à perpétuité.



Jozef Michalec, "Yoko le légionnaire", alors qu'il était hockeyeur. Il est accusé d'avoir commandité l'assassinat du mari de sa maîtresse, Freddy Cavanna. La boîte de nuit "Chez Amédée" à Sillingy, fréquentée pendant des lustres par la bonne société d'Annecy.

Le 5 avril 1997, Freddy Cavanna, patron de la boîte "Chez Amédée", une institution de la vie nocturne annécienne, est assassiné à coups de fusil. Il est 6 heures du matin. Son agresseur l'a attendu dans le sas de sa villa à Epagny. Le gérant de la boîte meurt, abattu par trois balles tirées à un mètre de distance avec un fusil de chasse, calibre 12. Sa femme, Monique et sa fille, Vélia, rentrées plus tôt à la maison, préviennent les gendarmes une demi-heure après avoir entendu les coups de feu. L'auteur du tir, un légionnaire du 40<sup>e</sup> REP de Castelnaudary, Arnaud Thevenin, est interpellé trois semaines plus tard. Il dit aux gendarmes qu'il sait qu'on vient l'arrêter pour le meurtre d'Alfred Cavanna. "C'est Jozef Michalec qui

a commandité le crime", affirme-t-il. "Il voulait supprimer le mari de sa maîtresse, Monique Cavanna". Le légionnaire affirme que Jozef et Monique ont monté le coup ensemble. Arnaud Thevenin, 28 ans, sera dans le box des accusés de la cour d'assises de la Haute-Savoie vendredi 20 novembre, pour un procès prévu sur six jours. Il aura près de lui, les amants Jozef Michalec, 30 ans et Monique Cavanna, 50 ans, accusés de complicité d'assassinat. Tous trois encourent la réclusion criminelle à perpétuité. Il y aura aussi deux autres accusés, Vélia Cavanna, 25 ans, la fille de Freddy et de Monique et Jacques Ben Mohamed. Vélia a porté 30.000 francs à l'assassin de son père, sur ordre de l'amant de sa mère, Jozef

Michalec. Elle risque trois ans de prison pour "recel de malfaiteurs". Ben Mohamed est un autre légionnaire contacté par Michalec pour faire le sale boulot. Mais il avait reculé au dernier moment, après avoir encaissé 50.000 francs. Il est accusé "d'association de malfaiteurs en vue de commettre un crime". Les jurés de la Haute-Savoie auront à juger des accusés à la personnalité exceptionnelle. Michalec, dit Yoko, le commanditaire du crime, "excellent petit gradé de la Légion" impressionne les psychiatres par sa froideur. Et les dames par sa beauté : il a été mannequin pour une agence parisienne. "Hauteur 190, poitrine 106, taille 67, hanches 100, chaussures

44, cheveux blonds, yeux verts" décrit sa fiche à l'agence de Martigny. Michalec a été aussi un espoir du hockey sur glace dans son pays, la Tchécoslovaquie. Fils d'un directeur de ferme d'Etat employant 200 fonctionnaires, il a décidé de goûter la liberté en demandant asile à la France, lors d'une tournée avec son équipe. Le quotidien "Sud-Ouest" lui consacrait sa "une" en août 1989 : "Exclusif : depuis deux ans ils en rêvaient". Le journal raconte "la cavale de Jozef et de Stanislas", hockeyeurs de l'équipe de Poprad (Tchécoslovaquie), demandeurs d'asile politique. Jozef Michalec sera plus tard hockeyeur dans l'équipe d'Annecy, avant de s'engager dans la Légion. Il sera défendu

par M<sup>e</sup> Anne Delzant, avocate au barreau d'Annecy. Arnaud Thevenin, l'homme qui a tiré sur Freddy Cavanna est un fils de bonne famille. Son père est avocat au barreau de Dieppe. Il a un frère médecin, un grand-père chirurgien. On le trouve dans un reportage de "62 à la Une", consacré par TF1 aux légionnaires, ces "hommes sans nom". "Si je n'avais pas été dans la Légion, j'aurais fait des conneries" déclare-t-il devant la caméra. Arnaud Thevenin a mis en cause Monique Cavanna, dès la première minute. Il assure que Monique voulait se débarrasser d'un mari jaloux, impuissant, mais exclusif. Monique Cavanna, une femme "gentille, provocante et très coquette", en "relation fusionnelle avec sa fille Vélia" a toujours soutenu qu'elle

n'était pas au courant des projets de Yoko. Sa version sera défendue par deux ténors du barreau, le Marseillais, Gilbert Collard et le Genevois, Jacques Barillon. Pendant six jours d'audience, les jurés auront à entendre d'incroyables récits relatant les différents projets d'assassinat échafaudés par Michalec avec Thevenin. Les deux anciens légionnaires avaient envisagé différentes variantes. Ils avaient imaginé se débarrasser du mari gênant en l'empoisonnant avec des grenouilles toxiques, puis en le précipitant tête première dans les escaliers de sa maison, enfin en le "suicidant" avec son propre revolver, après l'avoir endormi avec un somnifère. Mais Freddy Cavanna ne possédait qu'un pistolet d'alarme... **Richard RÉALE**

# HAUTE-SAVOIE

SAME

## Monique Cavanna parle d'elle

**ASSISES DE LA HAUTE-SAVOIE.** Il y avait foule hier, pour l'ouverture du procès des assassins de Freddy Cavanna, 60 ans, patron de la boîte "Chez Amédée". Les légionnaires ont parlé de leur enfance et Monique Cavanna, qui nie toute participation à l'assassinat de son mari, s'est décrite comme une femme somme toute ordinaire



De gauche à droite, M<sup>e</sup> Philippe Lagarde, avocat d'Arnaud Thévenin, M<sup>e</sup> Anne Delzant, défenseur de Yoko Michalec, avec M<sup>e</sup> Jacques Barillon et M<sup>e</sup> Gilbert Collard avocats de Monique Cavanna.



La cour présidée par Jean-François Gallice.

**S**ur le cadavre de Freddy Cavanna, il y avait quatorze plaies. Une première balle dans le ventre, puis trois autres tirées dans le dos avaient traversé son corps. "Trois balles supplémentaires pour abrégé ses souffrances" avait précisé son assassin, Arnaud Thévenin, 28 ans, sergent de la Légion étrangère et fils d'un avocat normand. Freddy, 60 ans, figure de la vie nocturne annécienne, baissait pavillon sous les coups commandités par l'ami de sa femme, Jozef Michalek dit "Yoko", 28 ans, un ancien hockeyste slovaque passé à l'ouest. Ancien mannequin dans une agence parisienne, puis attiré par "l'aventure mensongère" proposée par la Légion, le beau Yoko ne supportait plus la pression d'un mari jaloux, qui faisait surveiller sa femme par un détective privé.

Hier, Thévenin et Michalec étaient côte à côte dans le box des accusés de la cour d'assises de la Haute-Savoie. Ils risquent la réclusion criminelle à perpétuité. Mais ce n'est pas pour eux, qu'une foule impatiente a piétiné, pendant des heures et souvent en vain, à la porte de la salle d'audience. C'est pour voir Monique Cavanna, 50 ans, la femme de Freddy. Elle est accusée de complicité avec son amant, mais elle a toujours nié. Ses avocats, M<sup>e</sup> Gilbert Collard du barreau de Marseille, le Genevois Jacques Barillon et les Haut-Savoyards M<sup>e</sup> Georges Rimondi et M<sup>e</sup> Fabbian plaideront l'acquiescement. Mais elle risque perpétuité.

Monique, "la Mite" pour les intimes, a joué "nature" pour répondre aux premières questions du président Jean-François Gallice, et à celles

plus insidieuses de l'avocat général, Denis Robert-Charrereau ou de M<sup>e</sup> Marc Duffour, avocat de la famille de la victime, constituée partie civile. "Pensez-vous qu'on puisse être bien avec son mari à la maison et avoir un amant ?" s'enquiert l'avocat. "On peut être très bien avec son mari et le tromper. C'est ce que m'a appris 27 ans de vie professionnelle. Je l'ai constaté en observant beaucoup de gens très bien." Monique Cavanna a parlé de son enfance parisienne "calme et heureuse". Et elle a oublié dans quelles circonstances son père, "un original, drôle et touche-à-tout" est mort assassiné. Elle a parlé de son premier mariage à l'âge de 18 ans, de sa première fille, Angélique, qu'elle n'a pas élevée. "Je ne voulais pas la guerre avec le père" dit-elle et

le président de la cour d'assises acquiesce. "C'était sans doute mieux comme cela." Elle est partie avec un amant, puis elle a rencontré Freddy Cavanna, un soir "chez Amédée". "Ce fut le coup de foudre, à la première seconde. Au risque de paraître légère, on ne s'est plus quitté" dit-elle. Monique Cavanna raconte une vie nocturne au travail, "la vaisselle, le service, le ménage au restaurant"... et ses goûts de femme au foyer. "J'aurai préféré rester à la maison et compter mes oignons de tulipe... mais il fallait travailler." Elle dit qu'elle est une "excellente cuisinière", et l'un de ses avocats, M<sup>e</sup> Fabbian, acquiesce aussitôt. L'avocat annécien a fait l'objet d'un incident de séance en ouverture du procès. Certains de ses collègues le trouvent "trop proche du dossier pour jouer à la fois le rôle de



La foule canalisée par des barrières à l'entrée de la salle d'audience.

défenseur et celui de témoin" qui a déposé dans le cabinet du juge d'instruction. M<sup>e</sup> Collard a souhaité que son collègue Fabbian puisse venir "éclairer les jurés". Mais on sait aussi qu'un témoin n'a pas le droit de suivre les débats. Le président de la Cour a finalement transigé. M<sup>e</sup> Fabbian sera donc appelé à "informer les jurés si nécessaire" sans être obligé de quitter la robe. Monique garde donc intacte sa garde de quatre défenseurs. Elle paraît presque austère dans sa veste grise, si ce n'était sa chevelure rousse et son teint apparemment bronzé. Elle ressemble plus à une institutrice, avec ses lunettes sans fantaisie qu'à une star de cabaret. Elle sait que sa carrière "chez Amédée" en a fait une Lova Moor locale, habillée court portant Wonder Bra. Et elle recadre d'elle-même son image. "Je m'habillais pour aller travailler, comme le font les gens qui travaillent ici".

Elles désignent ses avocats : "Je ne les vois pas sortir comme ça, avec leurs robes noires et leurs petits machins blancs!" L'avocat général lance une dernière banderille : "On vous dit narcissique, futile, soucieuse de votre apparence, souvent dans les magasins..." Je ne me sens pas différente des autres femmes, qui ont le souci d'être propres, bien habillées et bien coiffées" réplique-t-elle. "La personne la plus attachée à ma tenue, c'était mon mari. Il m'accompagnait dans les boutiques et j'achetais ce qui lui plaisait."

Cela plaisait aussi à "Yoko" Michalec, 1,98 m, un géant qui a parlé calmement de son enfance en Tchécoslovaquie communiste, dans une famille "très catholique", père directeur de kolkhoze et mère, infirmière dans un hôpital. Il est passé à l'ouest à l'occasion d'une tournée de son équipe de hockey à Bordeaux et à

joué six mois sous les couleurs d'Anney Sports de Glace. Il a stoppé sa carrière sur blessure et a été tenté, un jour à Nice, par une affiche de la Légion promettant "l'aventure". Il y est resté 3 ans, puis il a déserté et s'est établi au bord du lac d'Annecy, près de Monique. C'est depuis Veyrier-du-lac, qu'il avait contacté le "sergent modèle" Thévenin, pour lui proposer un deal "cent mille francs pour tuer Freddy, le mari jaloux et maffieux".

Thévenin, grand garçon sportif, a parlé avec passion de "sa famille, la Légion", de ses états de service sur différents terrains d'opération, de sa médaille de la libération du Koweït et de cinq autres décorations. Sa sœur est venue dire avec émotion quelle avait été son enfance chaotique. "Mené à la ceinture", il a vécu confronté à la violence paternelle et à l'alcoolisme de sa mère. "Mon père le traînait par les cheveux, lui co-

gnait la tête contre le lavabo et la baignoire... Nous avons grandi dans un huis clos étouffant" a témoigné Sophie, 25 ans, juriste dans une compagnie d'assurances à Paris. "Mes parents ne sont pas là aujourd'hui, mais ils ne sont pas étrangers à sa situation".

Véla Cavanna, la fille de Freddy et de Monique est apparue effacée, presque une lycéenne, en jeans et col roulé. Hier soir un expert psychiatre a brossé d'elle un portrait étonnant. Véla avait dénoncé son "père violent, qui avait envoyé des clients dans une chaise roulante" et souligné qu'elle semblait exempte de toute peine. "Votre père est mort" lui a rappelé le président. Véla a pleuré.

Suite du procès lundi. Il durera toute la semaine.  
**Le compte-rendu d'audience de Richard RÉALE**  
(Photos Greg YETCHMENIZA) ■

DL 23.11.99 - ... vois au dos

# HAUTE-SAVOIE

NEWS  
DEPART  
TEMEN  
TALES

JUSTICE : ASSISES DE LA HAUTE-SAVOIE

## La "haine et la peur" de Yoko Michalec

LE FAIT  
du  
JOUR

Yoko, l'amant de Monique Cavanna est sorti du mutisme qu'il observait depuis l'assassinat de Freddy Cavanna, patron de "Chez Amédée". Il a parlé de la "haine et de la peur" qu'il a peu à peu éprouvées vis à vis de Freddy Cavanna, qui surveillait sa femme, nuit et jour.



Yoko Michalec avait "peur" de Freddy, photographié avec son père, Amédée Cavanna, fondateur de la boîte qu'exploitait son fils. Karine Mlakar, amie intime de Monique, a vécu chez les Cavanna. "les plus belles années de sa vie"

« **C**ela devait se terminer par un drame... Yoko Michalec, 30 ans, l'amant de Monique Cavanna, 50 ans, a pris la parole, hier en fin d'après-midi, lors de la seconde journée du procès des assassins de Freddy Cavanna, le patron de "Chez Amédée", tué à coups de fusil à pompe le 5 avril 1997. Yoko, l'ancien hockeyeur d'Annecy Sports de Glace, a déployé son imposante carrure au-dessus de la paroi de verre qui ceint le box des accusés. Il a annoncé qu'il allait dire ce qu'il avait toujours refusé d'expliquer au juge d'instruction. « Je ne peux pas oublier que quelqu'un a été assassiné dans cette affaire. Certains veulent savoir pourquoi. Je ne peux pas rester muet. » La salle d'audience bondée a retenu son souffle. Pendant trente-cinq minutes, l'im-mense Slovaque a parlé d'une voix douce. Il a décrit posément sa rela-

tion avec Monique Cavanna, « d'abord sexuelle, puis il y a eu plus », leurs brèves rencontres l'après-midi, dans la maison qu'il louait à Meythet, son départ avec la Légion à Djibouti, puis son retour à Meythet et sa désertion. Yoko a raconté comment il exigeait de Monique qu'elle vienne le voir tous les jours, sans imaginer au début de quelle manière elle était surveillée. Car Freddy Cavanna faisait suivre sa femme par un détective privé. « Quand mes voisins ont reconnu Monique Cavanna, ils m'ont mis en garde : "Méfies-toi, son mari n'est pas un tendre, il a fait des choses pendant la guerre d'Algérie". Mais en même temps qu'on me décrivait cet homme comme dangereux, les relations que j'avais avec sa femme se resser-

raient. » Yoko Michalec a vu dans Freddy « un homme violent, une menace pour Monique, un jaloux maladif et alcoolique. Il savait en permanence où je logeais et cela commençait à m'inquiéter. Il savait même quels vêtements je portais. » Un jour Freddy a fait le pied de grue pendant trois heures, au bas d'un immeuble où Yoko et sa maîtresse étaient cachés. « Les sentiments que j'éprouvais pour Madame Cavanna et la peur - oui, cela existe même chez un légionnaire d'1 m 90' - ont fait monter la tension. J'étais devenu comme une bombe à retardement dont la mèche s'allumait et s'éteignait constamment. Mais si fallait que cela explose un jour. » Yoko Michalec et Freddy Cavanna

ont joué au chat et à la souris, mais ils n'ont jamais parlé ensemble. Ils se sont vus "Chez Amédée", ont accompagné par barman interposé, l'un suivant l'autre quand le premier sortait... « Monsieur Cavanna téléphonait à mon domicile. Mais il ne me parlait pas. J'avais peur qu'il fasse du mal à sa femme et j'ai eu peur lui de la haine. » « Vous aviez peur, mais ce n'était pas des fantasmes. Vous n'avez jamais reçu de menaces précises » intervient le président, Jean-François Gallice. « Est-ce que vous appelez des fantasmes "des fantasmes" ? réplique le légionnaire. Un peu plus tôt, des témoins avaient parlé des manières de "dur" employées par Freddy pour faire respecter l'ordre dans sa boîte de nuit : coup de fusil, matraque et barre à mine. « J'ai vu des types à

Richard I

« l'affaire Cavanna ». Sur fo-tié, de haine, de règle compte. Face à la brune Rosa qui l'accabler, Monique Cavanna l'ironie. « Je suis ravie qu'elle est venue avec la p que je lui ai offert à Noël demande bien ce que j'a fais... » Ce procès d'assises où certis risquent la prison à p semble n'impressionner. Les témoins se rebiffent élèvent le ton, envoient cordes un avocat de la pa un peu trop incisif : « Mai vous ! Vous n'avez pas bi cette nuit ? La salle ne une miette de cette tragi-c toute la journée, des ama fait la queue à la porte d d'audience. L'ambiance est électrique les avocats se déchirent e M° Fabbian, qui a quitté nément la robe pour t vendredi soir (il était le c Monique Cavanna dans la tive d'un divorce) continu les attaques de ses confrèr cat d'Arnaud Thévenin qu Freddy, s'irrite contre les « la Mite ». "L'excessive" fa vanna semble imposer partout dans le prétoire.

DL 26.11.99 (vois au dos)

# inē

LIBERE

LE MONT-BLANC COTE SOLEIL - 120 KM DE PISTES

**OUVERTURE**

Secteurs Montjoie et Tierces

Sam. 27  
Dim. 28 nov.

Contamines Hauteluce

D 74  
IT-FAVRE B.P.47 74002 ANNECY CEDEX

## ASSISES DE LA HAUTE-SAVOIE 20, 15 et 10 ans requis contre les accusés



M° Philippe Lagarde, avocat d'Arnaud Thévenin, M° Anne Delzant, avocate de Yoko Michalec (à g) et M° Georges Rimondi (à dr) avocat de Monique Cavanna, ont plaidé hier. Ici en compagnie de M° Jacques Barillon et Gilbert Collard, autres défenseurs de Monique Cavanna avec M° Jean-Claude Fabbian.

Hier, pour la cinquième et avant-dernière journée du procès "Cavanna", l'avocat général a requis 10 ans de réclusion

LES  
DEPART  
TEMENT  
MENTALES

LE FAIT  
du JOUR

JUSTICE : L'AFFAIRE CAVANNA

# 10 ans pour Monique jugée coupable

La femme de Freddy Cavanna a été jugée complice d'assassinat. Son amant, Yoko Michalec et le tireur, Arnaud Thévenin, ont été condamnés à 15 ans de réclusion criminelle.



Effervescence au palais de justice, hier, dans l'attente du verdict. En médaillon, l'avocat général Denis Robert-Charrerau. Photos Greg YETCHMENIZA

Une longue attente, plus de six heures de jérébéré, a été nécessaire aux jurés, quatre femmes et cinq hommes, de la cour d'assises de la Haute-Savoie, pour déclarer Monique Cavanna, 50 ans, complice de l'assassinat de son mari Freddy. L'accusée avait toujours soutenu qu'elle était étrangère à l'élimination de son époux jaloux, par deux légionnaires, Yoko Michalec, 30 ans, son amant, commanditaire du crime et Arnaud Thévenin, 28 ans, le bras armé de Yoko.

Pendant six jours d'un procès marathon, la cour a eu à entendre les incroyables péripéties qui valent conduit à l'élimination d'Alfred Cavanna, 60 ans, le patron de la boîte de nuit "Chez Amédée". Grenouilles mortelles de Guyane, "suicide" provoqué et tentatives avortées ont fait le quotidien de cette affaire peu banale, achevée plus prosaïquement mais tout aussi fatalement par des coups de fusil mortels.

Freddy était "un seigneur de la nuit", un Italien travailleur et jaloux, amoureux comme au premier jour de sa belle Rousse, même après vingt-sept ans de mariage. Mais ce mari était trop gênant pour le jeune et beau

légionnaire qui s'était épris de la "Lova Moor" de la vie nocturne annécienne, célèbre pour sa plastique, connue pour son naturel, appréciée pour son humanité. Oui, mais... il y avait un homme de trop dans la vie de la belle quinquagénaire qui aurait pourtant voulu garder pour elle, "ses deux hommes à la fois".

Yoko Michalec a décidé de rester seul dans son cœur et les jurés ont estimé qu'elle l'avait aidé à supprimer physiquement le mari, qui l'avait accompagnée si longtemps, lui avait donné une fille, Vella, 25 ans, "qui pense chaque jour à son père" et se montre inconsolable à la barre.

Pendant six jours le procès a été d'une intensité exceptionnelle. Le public y a pris sa part, exprimant son parti pris en cours d'audience, luttant au corps à corps pour obtenir une place dans la salle d'audience, au point qu'il a fallu déclencher, hier, une alerte à la bombe fictive pour dégager la porte d'accès au prétoire.

Pendant six jours, l'accusation et la défense ont égayé deux thèses diamétralement opposées. A vous de choisir messieurs les jurés...

Deux thèses, parce qu'il n'y avait pas d'éléments objectifs prouvant la complicité de Monique Cavanna, mais un

faisceau de présomptions qui, orchestrées dans un sens -ou dans l'autre- faisaient d'elle une coupable, ou bien une innocente.

Le jury a fait confiance à la version de l'avocat général, Denis Robert-Charrerau, avançant chaque élément troublant pour enlever son intime conviction. La défense a donné, elle aussi, sa version de l'affaire Cavanna : « Une histoire d'amour et une histoire d'hommes » avait assuré M<sup>e</sup> Jacques Barillon. L'avocat genevois a

conté avec talent les circonstances d'un "triangle infernal, avec Monique au centre", l'histoire de la lutte à mort de Freddy et de Yoko, les "deux amours complémentaires" de l'accusée. « Ce que l'un lui donnait, l'autre ne pouvait le lui procurer. »

Ce fut le tête-à-tête mortel de deux hommes, l'Italien et le légionnaire, habitués tous les deux à "porter leur virilité comme un drapeau". Le mari impuissant - "pour son ego, c'était ravageur" - contre le jeune et beau baroudeur. Monique c'était "le trophée de Freddy. Il exhibait cette espèce de poupée Barbie pour sa propre gloire, pour se faire valoir

encore plus. » Dans ce bras de fer dramatique, il n'était pas question que "la femme trophée" soit partie prenante aux débats. "Elle était spectatrice dans une histoire d'hommes". Elle a été mêlée à ce face à face "parce que deux hommes, ce n'était pas assez beau. L'histoire n'était pas assez belle. Il fallait chercher la femme. Elle avait une responsabilité morale que certains n'ont pas hésité à transformer en responsabilité pénale ».

**"C'est une sorcière, on la brûle!"**

Dans un climat de haine et de suspicion, l'état de la machine judiciaire s'est resserré, le piège s'est refermé sur Monique et sur sa fille. "Il y a là, un procès archaïque, s'est indigné M<sup>e</sup> Collard, en s'adressant à l'avocat général. Vous êtes gendarme, parti du préjugé que la pute qui trompe son mari est parfaitement capable de le faire tuer. Vous avez apporté à vos réquisitions la pierre du préjugé, de la jalousie, de la haine".

M<sup>e</sup> Barillon a balayé d'un revers de manche "cette manière de construire une coupable idéale, en ouvrant une autoroute devant Thevenin", le légionnaire qui a chargé Monique Cavanna sans jamais la voir, ni jamais

lui parler ou la rencontrer, et qui a toujours dit : "Yoko m'a dit". "Avec ce système-là, c'est facile. J'envoie n'importe qui au bûcher, un juge, un avocat général ! L'utilisation judiciaire de ce bon Arnaud Thévenin, serviteur du crime devenu serviteur de justice, c'est la première fois que je vois cela. Vous avez dit de Monique Cavanna : "C'est une sorcière, on la brûle!"

Gilbert Collard a renchéri, évoquant la lettre écrite par un avocat de la partie civile au tueur : "Il a écrit à l'assassin de son client : "Vous êtes loyal, vous avez permis d'éclaircir l'affaire". Et l'avocat général a dit de ce même assassin : "Vous êtes honnête".

Mais ces tentatives pour balayer les mises en cause de l'accusateur de M<sup>me</sup> Cavanna sont restées vaines. La défense, avec encore M<sup>e</sup> Georges Rimondi et Jean-Claude Fabbian a démonté chaque argument utilisé par l'accusation, l'a tourné pour lui donner un autre sens. C'était version contre version.

Gilbert Collard a sorti un dernier "coup" pour émouvoir le jury. Il s'est tourné vers Vella. "Vous croyez que cette fille qui pleure tous les jours son père, aurait pu soutenir pendant

deux ans et demi sa mère, si elle avait su qu'elle était coupable?" Et il a questionné : "Votre mère est-elle coupable?" Vella a dit : "Elle est innocente" et elle a éclaté en sanglots. Monique Cavanna est restée silencieuse en apprenant sa condamnation. Sa sœur et ses proches ont pleuré. Vella, condamnée à trois ans de prison avec sursis, est restée muette. Les légionnaires sont restés de marbre en entendant la sentence même peine de 15 ans de réclusion criminelle. Le troisième légionnaire Jacques Zaoui Ben Mohamed, le sergent flambeur qui avait arnaqué Yoko mais n'avait pas honoré le contrat, a été condamné à deux ans de prison avec sursis. "Si j'avais su que cette histoire puisse aller à son terme. J'aurai prévenu la justice" a-t-il dit en présentant ses condoléances à la famille Cavanna. Yoko Michalec s'est demandé si demander pardon aux Cavanna avait un sens et a souhaité à Freddy "que son âme repose en paix s'il y a un royaume céleste". Vella avait murmuré : "Moi je pense tous les jours à mon père". Sa mère avait "regretté ce terrible gâchis" et assuré une dernière fois : "Je suis complètement innocente".

Richard RÉALE ■